



AXA IM

Europe Short Duration High Yield

Anciennement AXA IM Maturity 2020*

Un fonds commun de placement de droit français

**Un fonds obligataire qui cherche
à capter les opportunités sur le marché
des obligations à haut rendement
libellées en devises européennes**

Pour quel investisseur?

AXA IM Europe Short Duration High Yield s'adresse aux personnes souhaitant investir et diversifier leur épargne sur les marchés obligataires.

*A compter du 11/06/2018, une nouvelle orientation de gestion est implémentée pour atteindre l'objectif et la politique d'investissement nouvellement définis; il s'en est suivi un changement de dénomination du fonds.

A propos des obligations Investment Grade et High Yield

Qu'est-ce qu'une obligation «Investment Grade» ?

Les obligations «Investment Grade» sont des obligations qui reçoivent une notation Standard & Poor's supérieure ou égale à la note BBB-⁽¹⁾.

Les obligations investment grade offrent un taux d'intérêt plus bas que les obligations high yield ou à Haut Rendement, moyennant un risque limité.

Qu'est-ce qu'une obligation «High Yield» ou à Haut Rendement?

Les obligations «high yield» ou à Haut Rendement sont des obligations dont la notation est inférieure à la note BBB- selon l'échelle de Standard & Poor's⁽¹⁾.

Ces titres présentent un niveau de risque plus élevé et offrent donc un taux d'intérêt plus élevé par rapport aux obligations mieux notées.

Échelle de notation financière selon Standard & Poor's

Investment Grade

Première qualité	AAA
	AA+
Haute qualité	AA
	AA-
	A+
Qualité moyenne supérieure	A
	A-
	BBB+
Qualité moyenne inférieure	BBB
	BBB-

Haut Rendement

	BB+
Spéculatif	BB
	BB-
	B+
Très spéculatif	B
	B-
Risque élevé	CCC+
	CCC
Ultra spéculatif	CCC-
	CC
Ultra spéculatif et très risqué	C
Proche de la faillite	D

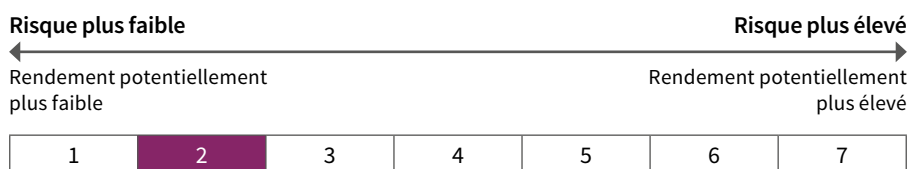
+



Obligations de bonne à moins bonne qualité

-

Profil de risque et de rendement⁽³⁾



Objectif de gestion & stratégie d'investissement



Voulez-vous en savoir davantage sur **AXA IM Europe Short Duration High Yield** ? Consultez notre site www.axa-im.be

L'objectif de gestion d'AXA IM Europe Short Duration High Yield est de s'exposer de façon active dans des titres à haut rendement dits spéculatifs à moyen terme libellés dans une devise européenne.

Le fonds investit au moins 65% de son actif net en obligations d'entreprises et autres titres de créance à haut rendement dits spéculatifs émis par des émetteurs du secteur public ou privé de pays membres de l'OCDE⁽²⁾ et essentiellement libellés en euros ou en devises européennes. Le fonds peut également investir jusqu'à 25% de son actif dans des obligations et titres de créance d'émet-

teurs privés et/ou d'Etats non membres de la zone OCDE libellés en toutes devises.

Ces obligations ont une note inférieure ou égale à BB+ mais au moins CCC- selon Standard & Poor's (ou équivalent chez tout autre agence de notation) et présentent donc un risque de défaut plus élevé que celles de la catégorie « Investment Grade ». Le fonds pourra également être exposé de manière accessoire dans des titres de créance de qualité « Investment Grade ».

La durée de vie moyenne anticipée des investissements du fonds, jusqu'à leur échéance ou leur rachat, est de trois ans ou moins.

Pourquoi choisir AXA IM Europe Short Duration High Yield ?

Exploiter toutes les opportunités sur le marché

Le marché des obligations à haut rendement libellées en devises européennes représente un grand univers d'environ 318 milliards d'euros, composé d'environ 600 émissions (source : ICE BofA Merrill Lynch février 2019).

Gestion active et diversification optimale

Le fonds est géré de manière active afin de saisir toutes les opportunités sur les marchés obligataires à haut rendement en devises européennes. Les décisions d'investissement suivantes sont prises après une analyse macroéconomique approfondie du marché :

- sélection des émetteurs
- allocation sectorielle
- positionnement sur la courbe de crédit (la courbe de crédit montre le rapport entre les échéances et les rendements des émetteurs).

Entre 150 et 250 obligations sont sélectionnées.

Durée courte = volatilité* réduite

AXA IM Europe Short Duration High Yield investit dans des obligations de toute durée. Toutefois la durée de vie moyenne anticipée des investissements jusqu'à leur échéance ou leur rachat, est de maximum trois ans. Une telle stratégie est moins volatile qu'un portefeuille constitué d'obligations de maturité longue.

Compétence ou expertise

AXA IM Europe Short Duration High Yield bénéficie de l'expérience acquise par l'équipe des 19 gestionnaires et analystes d'AXA Investment Managers dans la gestion à haut rendement et dont les actifs gérés s'élèvent à 20 milliards d'euros.

* La volatilité mesure la propension d'un titre à s'écarter de son cours moyen sur une période donnée. Une obligation sans risque ou peu risquée a une faible volatilité.

À propos de l'équipe de gestion

Gestionnaire principal d'AXA IM Europe Short Duration High Yield

Yves Berger,



« Les rendements des obligations européennes à haut rendement ont atteint des niveaux historiquement bas à la fin de 2017, ce qui a amené de nombreux investisseurs à s'interroger sur l'intérêt relatif de la classe d'actifs. Depuis, nous avons été témoins d'un rebond des taux de rendements sur le marché obligataire et nous constatons aujourd'hui des rendements beaucoup plus attractifs sur le haut rendement européen, en particulier dans les obligations à durée courte.

AXA IM Europe Short Duration High Yield vise à investir dans des obligations à haut rendement de durées courte et moyenne. Cette stratégie devrait permettre de capter une partie du rendement potentiel propre à la classe d'actifs tout en atténuant sa volatilité inhérente. La stratégie devrait aussi permettre d'atténuer l'impact de la hausse des taux d'intérêt. »

Risques

Il y a des risques inhérents à tout type d'investissement, y compris en AXA IM Europe Short Duration High Yield :

Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations, la valeur des titres de créance dans lesquels est investi le fonds baissera.

Risque de liquidité : risque de rencontrer des difficultés à acheter ou vendre les actifs du fonds.

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du fonds, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Impact de techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents.

Risque d'effet de levier lié à certaines stratégies : si l'effet de levier a un effet amplificateur sur les rendements positifs, il en va de même pour les pertes qui peuvent devenir importantes lorsque les marchés chutent.

Caractéristiques spécifiques AXA IM Europe Short Duration High Yield - Part A

Forme juridique	FCP de droit français constitué pour 99 ans ⁽⁴⁾
Classification AMF	OPCVM Obligations et autres titres de créance internationaux
Nationalité	Française
Date de création	02/10/2015
Devise de référence	EUR
Devise de la part	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation/Distribution
Code ISIN C/D	FR0012903276 / FR0012927184
Droits d'entrée	3%
Droits de sortie	-
Frais de gestion maximum	1,20%
Frais courants estimés (frais de gestion réels compris)	1,19%
TOB de sortie/conversion (part de capitalisation)	0%
Souscription initiale minimale	1 part
Souscriptions/rachats	Cours inconnu - chaque jour ouvré jusqu'à 12 h (heure de Paris)
Règlement	J+3 jours ouvrables
Horizon de placement recommandé	3 ans
Taxation de la part de distribution (5a & 5c)	30% (sur les intérêts)
Taxe belge sur l'épargne (part de capitalisation) (5b & 5c)	30% (sur les intérêts et les plus-values)
Société de gestion	AXA Investment Managers Paris
Dépositaire	BNP-Paribas Securities Services – Paris
Publication de la VNI	www.beama.be
Structure 'Nominee'	Les parts des investisseurs sont inscrites en leur nom propre sur un compte titres auprès du nommée. Ensuite l'ensemble des investisseurs sont inscrits globalement sur un compte d'investisseurs-"nominee" dans le registre du fonds.

Préalablement à toute souscription, l'investisseur est prié de prendre connaissance du KIID et du prospectus.

Le KIID (en français et en néerlandais), le prospectus, les rapports semi-annuel et annuel (uniquement en français) sont mis à disposition gratuitement auprès du service financier : Caceis Belgium, Avenue du Port 86C - b320, 1000 Bruxelles, auprès de votre distributeur AXA Bank Belgium S.A., Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (www.axabank.be) ou via votre correspondant local AXA IM, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (www.axa-im.be). En cas de problème, nous vous suggérons de formuler votre plainte auprès de Customer Relations AXA Bank – Grotesteenweg 214-B21/494 – 2600 Berchem (customer.relations@axa.be). Si le traitement qui en est donné ne vous satisfait pas, nous vous recommandons de contacter l'Ombudsman en conflits financiers : ombudsman@ombudsfin.be ou au +32 (0)2 545 77 70.

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni un conseil en investissement.

(1) L'information sur les ratings (obligations investment grade et high yield) est disponible sur le site de l'agence de notation de crédit (www.standardandpoors.com) ou auprès du service financier Caceis Belgium. (2) Pour le détail des pays membres de l'OCDE, consultez le site <http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/> (3) La catégorie de risque est calculée sur base des performances historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du fonds. La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps. La catégorie de risque actualisée peut être consultée sur la version la plus récente du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur, disponible sur demande. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque. (4) AXA IM Europe Short Duration High Yield est un fonds commun de placement de droit français, sans garantie de capital dont la société de gestion est AXA Investment Managers Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 7 avril 1992 sous le n° GP92008 et gestionnaire de Fonds d'investissements Alternatifs et d'OPCVM au sens de la Directive AIFM du 22/07/14 et de la Directive UCITS. Les rendements et performances du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir. (5a) Taxation du dividende de la part de distribution selon la nature des revenus composant le coupon sur base de sa ventilation : 30% sur les intérêts et 0% sur les plus-values réalisées (nettes de moins-values réalisées). La société de gestion s'engage à communiquer à ses distributeurs chaque année la ventilation du coupon de façon à prélever à la source le précompte mobilier applicable. L'investisseur reçoit dès lors un coupon net de précompte mobilier. (5b) Taxation de la part de capitalisation : à compter du 29/12/2017 (inclus), les investisseurs sont amenés à déclarer chaque année les revenus bruts acquis au fonds, à savoir les intérêts et plus-values réalisées (nettes de moins-values réalisées) qui seront soumis au précompte mobilier de 30%, via la déclaration à l'impôt des personnes physiques. (5c) Parts de capitalisation et de distribution : en cas de sortie en cours d'année, les investisseurs doivent déclarer la part de ces mêmes revenus bruts acquis au fonds, entre le 1er janvier et la date de rachat selon les mêmes taux de taxation spécifiés en (5a) et (5b). La société de gestion s'engage à mettre à disposition des investisseurs une fois par an au moins la ventilation journalière des revenus bruts acquis au fonds de façon à leur permettre de remplir leur déclaration annuelle à l'impôt des personnes physiques.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le service financier Caceis Belgium.

AXA IM et/ou ses affiliés peuvent recevoir ou payer une rémunération ou une rétrocession relative au fonds de placement ou à la structure du placement. Veuillez contacter votre correspondant local AXA IM pour plus d'informations au sujet de ces rétrocessions. Les informations présentées peuvent être différentes des informations actualisées. Du fait de leur simplification les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et AXA IM n'est pas tenu de les mettre à jour systématiquement. Les données actualisées sont disponibles dans le prospectus et le KIID ainsi que sur le site internet www.axa-im.be.

31/03/2019 | 7.22.0099 | Design & Production : Internal Design Agency (IDA) | 19-BE-FH39-FR | Photos : Gettyimages

AXA IM Benelux

Place du Trône 1 - 1000 Bruxelles